

Exercer la médiation animale en milieu médico-psycho-social

RS7421 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331, 332, 333
Formacode(s)	14421, 44026, 44022
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2028

Certificateur(s)

LAURENCE BRUDER SERGENT · SIRET : 52934435000028

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels du secteur médico-psycho-social : psychologues, personnel paramédical (aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, aides médico-psychologiques), animateurs de structure, éducateurs spécialisés, assistants sociaux, ayant le projet d'intégrer la médiation animale dans leurs pratiques d'accompagnement des patients ou bénéficiaires d'une structure.

Elle répond à leur besoin d'acquérir des compétences spécifiques pour encadrer de manière professionnelle, sécurisée et éthique l'intervention d'animaux domestiques (chiens, chats, lapins, chèvres, chevaux, cochons d'Inde...) auprès des bénéficiaires de leurs structures (EHPAD, hôpitaux, MAS, IME, structure d'insertion, foyer...). Dans un secteur en mutation, la médiation animale connaît un fort développement, soutenu par une reconnaissance croissante de ses bénéfices émotionnels et sociaux (réduction du stress, stimulation cognitive, renforcement du lien social, inclusion), mais elle reste peu encadrée et rarement intégrée de façon formalisée aux pratiques existantes. Concevoir une intervention en lien avec les objectifs thérapeutiques ou éducatifs, évaluer ses effets et ajuster les pratiques selon le contexte nécessite des méthodes spécifiques dans le cas de la médiation animale, étant donné que le vecteur de maintien ou d'acquisition médico-psycho-social est un être vivant doué de sensibilité et répondant aux caractéristiques physiologiques et comportementales de son espèce. De plus, ces professionnels, bien qu'experts de la relation d'accompagnement, ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de la compatibilité de l'animal, assurer sa bientraitance ou construire des interventions cohérentes avec les objectifs de soin ou d'accompagnement. Ils intègrent un tiers vivant dans leur pratique, ce qui implique d'adapter ses actions. Ils ont donc besoin de compétences complémentaires à leur cœur de métier pour garantir la sécurité, la pertinence et l'efficacité de leurs actions de médiation, dans le respect des bénéficiaires et des animaux.

La certification constitue ainsi un levier de structuration et de reconnaissance professionnelle, en dotant les intervenants médico-psycho-sociaux des outils, connaissances et méthodes indispensables pour exercer la médiation animale de manière encadrée, responsable et adaptée à leur environnement d'intervention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Évaluer la faisabilité du projet de médiation animale en milieu médico-psycho-social, en identifiant les besoins liés et capacités des bénéficiaires et les conditions d'accueil de la structure pour la séance, en vérifiant les aptitudes spécifiques de l'animal de compagnie en lien avec le public visé tout en prenant en compte l'éthologie de l'espèce, afin de garantir les conditions minimales de bon déroulement de la séance.

Élaborer un protocole de séances de médiation animale, en combinant les besoins des bénéficiaires selon leur profil (handicap, âge...), les objectifs de la structure et les capacités de l'animal, en définissant le cadre d'intervention, en intégrant des exercices adaptés, et en prenant en compte les contraintes, afin de structurer une action alignée avec le

projet d'accompagnement en soin, social, éducatif ou thérapeutique, défini avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure.

Animer une séance de médiation animale, en cadrant les interactions à l'aide de consignes claires transmises sous une forme adaptée au public, en mobilisant des techniques de facilitation, en ajustant son intervention en fonction des effets observés et des réactions de l'animal, afin de créer les conditions favorables à un contact bénéfique pour le bénéficiaire.

Mettre en œuvre les mesures nécessaires à un cadre d'intervention sécurisé, en appliquant les protocoles d'hygiène et de sécurité de la structure et liés à l'animal, en intégrant les principes de la bientraitance animale, et en anticipant les situations à risques à partir de l'observation des comportements des bénéficiaires et de l'animal, en vue de préserver le bien-être et la sécurité de tous pendant la séance.

Évaluer objectivement les effets d'une séance de médiation animale, en croisant les observations de terrain avec les retours des bénéficiaires et des équipes, et à l'aide d'une grille d'évaluation, afin d'ajuster sa pratique et de renforcer la contribution de la médiation au projet d'accompagnement médical, social, éducatif ou thérapeutique.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La médiation animale s'appuie sur un ensemble de réglementations issues de domaines variés.

Les interventions de médiation animale ayant une finalité thérapeutique relèvent exclusivement des professionnels de santé. Ces derniers disposant du cadre déontologique et des compétences nécessaires pour assurer la sécurité et la pertinence de la démarche thérapeutique.

En outre, les intervenants doivent garantir le bien-être et la sécurité des animaux, conformément au Code civil.

L'accueil d'animaux dans les établissements (éducatifs, sociaux, médico-sociaux) relève de la responsabilité des directions, qui doivent désigner un responsable animalier formé et donner leur autorisation.

Dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap, la loi reconnaît le droit d'accès des animaux d'assistance, sous réserve d'un avis favorable des responsables. En EHPAD, la loi du 8 avril 2024 consacre le droit pour les résidents d'accueillir leurs animaux, sous conditions d'hygiène et de sécurité. En milieu scolaire, aucune interdiction n'existe et des expérimentations sont désormais possibles.

Dans le cadre de cette certification, la détention de l'ACACED, en amont ou en aval du dispositif de formation est recommandée, mais il ne s'agit pas d'un prérequis pour pouvoir se présenter aux épreuves de certification, car le dispositif ne vise pas des activités d'éducation et de dressage. L'intervenant en médiation canine mène des séances de médiation avec un ou des animaux de compagnie éduqués.

Tout établissement ou toute personne physique effectuant, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, un transport d'animaux vivants vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, etc....) dans le cadre d'une activité économique doivent respecter le règlement (CE) 1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 et notamment les articles 3 et 4 et les prescriptions techniques de son annexe I.

En pratique, la médiation animale repose sur la combinaison de ces obligations générales et sur la coordination entre intervenants et établissements d'accueil.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir une activité professionnelle ou un diplôme/titre dans le domaine médico-psycho-social.
- Avoir le projet d'intégrer la médiation animale dans ses pratiques d'accompagnement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 personnes sont désignées pour représenter le jury :

- Un représentant de l'organisme certificateur VOX ANIMAE
- Un professionnel extérieur à VOX ANIMAE dont la qualité est en lien avec la certification visée. Le professionnel occupe la fonction de Président du Jury.

En cas d'avis contradictoires entre les 2 membres du jury, le « président du jury » désigné a 2 voix délibératives contre une voix pour l'autre membre du jury.

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2028
Date de dernière délivrance possible	26/05/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Formation Exercer la médiation animale en milieu médico-psycho-social - Vox Animae

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7421/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 588 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	07/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	28 704 €
Coût moyen par dossier	3 588 €
Durée moyenne	73 h
Période	02/2026 – 09/2026
France compétences	63 %
Reste à charge titulaire	30 %
Entreprise	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.